Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_13-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : Stéphane PEPION, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRIATTE Audrey par M. PEPION Stéphane
Secrétaire de séance : KERHARDY Jean-Philippe

DELIBERATION

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2026-05-09 en date du 19 mai 2026

2026-07-13

VALIDATION D'UN AVENANT POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX ENTREES DU BOURG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/10/2023 attribuant le marché de la maitrise d'œuvre à l'entreprise A3 paysage située à BREST pour l'aménagement de deux entrées d'agglomération pour un montant de 34 300€ HT ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2025 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de deux entrées d'agglomération ;
Considérant que le marché non loti a été attribué à l'Entreprise EUROVIA ;
Vu la proposition du maitre d'œuvre ;
Considérant la nécessité de travaux de voirie supplémentaire liés à l'assainissement et eaux pluviales situées rue Saint-André ;
Considérant le devis chiffré de travaux supplémentaires N°20144196 en date du 23/02/2026 suivant les conditions économiques du marché ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_13-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

APPROUVE le projet d'avenant au marché de travaux non loti passé pour l'entreprise EUROVIA détaillé ci-après :

LOT	Titulaire	Marché Initial HT	Avenant	Projet avenant HT
VOIRIE	EUROVIA Ploufragan	694 327.22€ HT	N°01	27 331.53€ TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

Le Secrétaire
KERHARDY Jean-Philippe